

Claude Guéant et le pot de confiture¹.

Au cours des mois de mars et avril 2011, dans les semaines précédant le lancement du débat sur la laïcité, Claude Guéant s'est fendu de quelques déclarations qui ont déclenché une levée de boucliers dans l'opposition (mais aussi, dans une certaine mesure, au-delà) au motif qu'elles constituaient des provocations anti-musulmanes. Claude Guéant s'est défendu d'avoir jamais tenu de discours discriminatoire envers la communauté musulmane – et, si l'on s'en tient à une lecture rapide de ses discours et à une conception un peu naïve de la production du sens, c'est exact. Mais, pour ne pas avoir été pris les mains dans le pot de confiture, il n'en a pas moins les bras poisseux jusqu'aux coudes ; et une attention un peu systématique portée à la matérialité langagière de ses discours suggère que les accusations portées contre lui pourraient bien être fondées en raison.

1) Le 17 mars : "Les Français, à force d'immigration incontrôlée, ont parfois le sentiment de ne plus être chez eux" (Déclaration sur Europe 1)

Cette déclaration de Claude Guéant éveille l'intérêt du linguiste, et l'invite à commenter les expressions « Les Français », et « chez eux ».

« Les Français » d'abord. L'utilisation de l'article défini « les » a un double effet : il suggère d'une part que Claude Guéant parle ici au nom de l'ensemble des citoyens français, qu'il présente comme un groupe homogène, parlant d'une seule voix et éprouvant tout uniment ce sentiment de « ne plus être chez eux » ; et corrélativement, il oppose ce groupe homogène à son extérieur, à ce qui n'est pas lui (les « non-Français »). Or il est certain qu'il existe des Français qui n'ont jamais partagé le sentiment en question. On peut par ailleurs faire l'hypothèse, sans grand risque de se tromper, que l'expression « les Français », dans la bouche du ministre de l'Intérieur et dans le contexte actuel de stigmatisation de la population musulmane et de revendication des valeurs chrétiennes du pays par toute une frange de la classe politique, risque d'être comprise comme renvoyant plus spécifiquement à la partie de la population issue en droite ligne de l'« héritage chrétien » de la France – ce qui, une fois encore, n'équivaut pas à « tous les Français ». On aurait donc pu attendre une expression plus mesurée de la part de Claude Guéant ; à tout le moins, « certains Français » aurait été moins contestable, et aurait évité de caricaturer la situation en termes de confrontation binaire entre « Les Français » d'une part, et « les musulmans » de l'autre.

L'expression « chez eux », dans la phrase « Les Français ont parfois l'impression de ne plus être chez eux », est également intéressante. Aussi anodine qu'elle puisse paraître, elle mobilise une analogie entre l'espace privé du foyer d'une part, et la nation d'autre part. On imagine bien l'homme de la maison, rageant de voir sa belle-mère occuper le meilleur fauteuil face à la télévision et mobiliser la télécommande pour sélectionner son feuilleton préféré alors que le match de foot va commencer, fulminer : « on n'est plus chez soi, ici ! ». Mais dans quelle mesure cette expression, renvoyant au maître de maison dans son espace privé, est-elle transférable au citoyen

¹ Mes remerciements à Romain Bely, du *Parisien* ; c'est à son invitation que je me suis livrée à cette analyse de quatre brefs extraits des déclarations récentes de Claude Guéant.

d'un pays ? En tant que citoyenne française, je ne suis pas « chez moi » en France ; mon pays est une entité dont je ne suis pas propriétaire (je peux tout au plus dire que « j'appartiens à un pays », et non que ce « pays m'appartient »), dont je n'édicte pas les règles – du moins pas à moi seule, et dans le cadre d'élections. Pour dire les choses de manière caricaturale : je n'ai pas le monopole de la télécommande. Par ailleurs, l'analogie entre un pays et un foyer tend à mettre l'accent sur la représentation du pays comme espace clos, intime, l'arrivée d'un élément « extérieur » non invité ayant valeur d'intrusion. Contrairement à ce qui se passe dans l'espace privé, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, il n'est pas nécessaire d'avoir été « invité », au sens que ce terme prend dans l'espace privé, pour avoir le droit d'entrer et même de séjourner sur le territoire français – même si le respect de certaines procédures est bien sûr nécessaire. Et, tant que ces procédures sont respectées, le fait que je me sente, ou pas, « chez moi », en raison de l'arrivée d'immigrés sur le territoire national, ne fait pas sens politiquement – ou du moins, n'autorise pas à prendre les mesures que l'on prendrait pour chasser sa belle-mère de chez soi, en la renvoyant dans ses pénates sans autre forme de procès. L'analogie entre le foyer et la patrie a des limites, qu'il convient de rappeler pour éviter de sombrer dans la démagogie.

Cela ne signifie aucunement qu'une « immigration incontrôlée » ne poserait aucun problème. Mais il convient en premier lieu de souligner que l'expression prend pour acquis que « l'immigration est incontrôlée » sans justifier l'utilisation de l'adjectif « incontrôlée » (c'est ce que, en linguistique, on appelle un « présupposé ») ; or si une chose est certaine, c'est qu'à aucun moment, dans aucune nation moderne, l'immigration n'a échappé à tout mécanisme de contrôle – sinon à la marge, pour l'immigration qualifiée, justement, de clandestine. En second lieu, on l'a suggéré, conceptualiser le problème en question en termes de « se sentir chez soi » ou « ne plus se sentir chez soi » est émotionnellement chargé, intellectuellement trompeur et politiquement démagogique – et le fait que cette expression reprenne les termes employés par ceux-là mêmes qui disent ressentir ce sentiment ne légitime pas pour autant la conceptualisation qui lui est sous-jacente.

2) Le 21 mars, à propos de la Libye: « Le président a pris la tête de la croisade pour mobiliser le Conseil de sécurité de l'Onu, la Ligue arabe et l'Union africaine »

Croisade [définition du *Petit Robert*]. 1. Hist. Expédition entreprise au Moyen Âge par les chrétiens coalisés pour délivrer les lieux saints qu'occupaient les musulmans (cf. *Guerre sainte*). 2. Tentative pour créer un mouvement d'opinion dans une lutte. → campagne.

C'est sans doute, de toutes les déclarations de Claude Guéant, celle qui a fait le plus de bruit, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. La défense du Ministre de l'Intérieur, face aux accusations qui ont vu, dans l'utilisation du terme de « croisade », l'indice de la volonté de cadrer l'intervention armée comme une guerre de religion de l'Occident contre le monde musulman, a été d'invoquer le sens non-religieux du terme (voir ci-dessus, acception 2).

Le fait est que cette acception est largement attestée, en particulier dans le discours politico-médiatique, à chaque fois qu'il s'agit d'évoquer une action vigoureuse

reflétant une volonté affichée de favoriser une « grande cause » ou de lutter contre un fléau ; en pistant l'expression sur Google, on trouve, pêle-mêle, « croisade contre les sacs plastique en Chine », « croisade contre l'alcoolisme étudiant », « croisade contre la maladie d'Alzheimer », « croisade contre l'analphabétisme », ainsi que l'expression symétrique, plus rare : « croisade pour l'alphabétisation », « croisade pour la démocratie », « croisade pour le développement durable ».

L'existence et la vigueur incontestables de ce deuxième sens ne dédouanent pas pour autant Claude Guéant. Nos enfants apprennent, depuis l'école primaire, que nombre de mots dans le lexique français sont polysémiques : ils peuvent activer des sens différents, en fonction du contexte dans lequel ils sont prononcés et du discours dans lequel ils sont insérés. Ainsi, « j'ai fait dix ans de violon », énoncé par un candidat au Conservatoire, sera compris comme renvoyant à une pratique musicale, et comme synonyme de « j'ai été incarcéré pendant dix ans » dans le cadre d'un reportage sur la réinsertion après une peine de prison. Or, Guéant a parlé de « croisade » dans un contexte où l'utilisation de ce terme venait d'être pointée à plusieurs reprises comme fortement indésirable (condamnation par Medvedev de l'utilisation du terme par Poutine, mise en garde du Ministre des affaires étrangères allemand contre le risque que l'intervention en Libye ne soit perçue comme une croisade anti-musulmane...), et à propos de l'intervention armée, sur un sol musulman, d'une force militaire essentiellement occidentale (même si l'intervention a reçu l'assentiment de la Ligue Arabe et de l'Union africaine). Ce contexte spécifique est propre à activer le premier sens de « croisade », soit exclusivement, soit, au moins, en concurrence du sens non religieux ; prétendre que l'acception 2. était la seule visée, et la seule légitimement mobilisable en interprétation, témoigne d'une mauvaise foi certaine. Par ailleurs, Claude Guéant, taxant de mauvais esprit ceux qui ont vu, dans l'utilisation du terme de « croisade », une activation du sens religieux du terme, fait preuve d'une conception pour le moins naïve de la langue. Dépassons le commentaire de Jean-Marie Le Pen qui déplore que Guéant, affirmant que « les Français ne se sentent plus chez eux », se contente de « paroles verbales » - ce qui constitue un truisme de la plus belle espèce -, et rappelons que la langue est bavarde : les locuteurs d'une langue, lorsqu'ils utilisent un mot, ne peuvent dans le même temps spécifier laquelle des acceptions prévues par le dictionnaire il convient d'activer à l'exception de toute autre ; ils doivent anticiper sur le fait que leurs destinataires vont conférer au mot en question le sens qui leur paraît le plus plausible en fonction de ce qu'ils savent du contexte, des options idéologiques et politiques de celui qui le prononce – et les acceptions exclues par cette interprétation contextuelle ne sont pas pour autant totalement muettes (la conviction, la « foi » qui motivent les actions désignées par le sens (2) de « croisade » en rappellent le sens religieux). En ce sens, les réactions provoquées par l'utilisation, par Claude Guéant, du terme « croisade » à propos de l'intervention militaire en Libye étaient non seulement prévisibles, mais légitimes – et reconnaître avoir commis une « maladresse » est une faible justification a posteriori fournie par Claude Guéant. « Maladresse » est plutôt l'aveu euphémisé d'une forme d'incompétence communicative alarmante pour un ministre de la République, ou un simple maquillage d'un acte de provocation politique.

Pour ma part, je tendrais à lui faire crédit d'intelligence – et donc à considérer que les « débordements de sens » qui sont relevés, pour Guéant comme pour d'autres, sont stratégiques (en bref, devant l'alternative « ils sont idiots » ou « ils sont manipulateurs », je penche pour la deuxième hypothèse).

3) Le 24 mars : Claude Guéant estime que les agents de service public « ne doivent pas porter de signes religieux, manifester une quelconque préférence religieuse, tout comme les usagers »

Affirmant, avant le débat sur la laïcité, que les agents de service public « ne doivent pas porter de signes religieux, manifester une quelconque préférence religieuse, tout comme les usagers », Claude Guéant peut, à bon droit, se défendre de stigmatiser *une* religion en particulier ; pourtant, lorsqu'il illustre la nécessité de rappeler ce principe général par l'évocation d'un cas particulier (« un certain nombre de personnes refusent, pour des femmes, des soins prodigués par des hommes. Eh bien, ce n'est pas admissible »), les « personnes » en question sont musulmanes – du moins, dans les cas dont la presse s'est fait l'écho. Il ne s'agit pas pour moi de justifier ou condamner les pratiques incriminées, mais simplement de montrer que, si le principe général vaut pour toute religion, le contexte (la situation), aussi bien que le co-texte (le texte qui l'entoure immédiatement) suggèrent clairement que c'est la religion musulmane qui est essentiellement visée. Par ailleurs, la symétrie proposée comme une évidence par Claude Guéant entre ce qu'on est en droit d'attendre des *agents* de service public et ce qu'on est en droit d'attendre des *usagers* du service public ne va en réalité pas de soi : les contrôleurs SNCF sont supposés porter un uniforme ; cette exigence ne vaut pas pour les usagers des trains. Je ne dis pas qu'une telle symétrie, dans le cas de l'interdiction des signes religieux, n'est pas souhaitable - encore que... c'est parce que, d'une certaine façon, ils représentent l'Etat que les agents du service public se doivent de ne porter aucun signe religieux ; et il est difficile de considérer que les usagers des services publics représentent autre chose qu'eux-mêmes. En tout cas, il ne s'agit pas d'une évidence, et l'exigence de symétrie demande à être justifiée.

4) Le 4 avril : « En 1905, l'année de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il y avait très peu de musulmans en France. Aujourd'hui, on estime qu'il y a à peu près 5 ou 6 millions de musulmans en France »

Enfin, la déclaration faite par Claude Guéant en marge d'un déplacement à Nantes à la veille du débat sur la laïcité organisé par l'UMP peut elle aussi faire l'objet de quelques commentaires. On notera la variation dans la formulation de l'importance de la population musulmane en France, qui ne facilite pas les comparaisons : Guéant affirme qu'elle est passée de « très peu » à « cinq à six millions ». Par ailleurs, une telle vision de l'histoire fait peu de cas de la population musulmane qui, dans les protectorats et colonies (Tunisie, Maroc, Algérie), contribuait en 1905 à la grandeur de l'Empire français. Admettons que la comparaison porte sur l'évolution de la population musulmane en France métropolitaine. L'assertion avancée par Claude Guéant, "C'est vrai que l'accroissement du nombre des fidèles de cette religion, un certain nombre de comportements, posent problème", appelle trois commentaires. En premier lieu, « c'est vrai que... » marque linguistiquement une concession ; « c'est vrai qu'Hervé n'a pas été très aimable » suggère que le locuteur concède, un peu à contre-cœur, le manque de courtoisie d'Hervé à son interlocuteur. A qui Claude Guéant concède-t-il que « l'accroissement du nombre des fidèles de cette religion » « pose problème », sinon à la fraction de l'électorat sur laquelle le Front national fait son lit ? Par ailleurs, l'évocation de l'accroissement « des fidèles de cette religion »

comme source de « problèmes » présente les musulmans comme un groupe homogène et objet, comme tel, d'un même jugement négatif (de la même façon que « les Français », pris globalement, étaient supposés éprouver le sentiment de « plus être chez eux »). Enfin, l'allusion elliptique à « des comportements » évite de spécifier les pratiques incriminées, qui ne caractérisent pas la communauté musulmane dans son ensemble ; une telle spécification aurait amené à complexifier le portrait simpliste de la communauté ainsi stigmatisée.

L'ensemble des observations faites sur ces quatre brefs extraits d'interventions récentes de Claude Guéant montre une forte cohérence dans les choix lexicaux, structures rhétoriques et enchaînements argumentatifs, qui tous convergent vers la construction d'une vision binaire opposant un « eux » à un « nous », et donc vers la proposition d'une vision de la France fondée sur l'idée de fracture religieuse.